

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre de l'exercice professionnel Question écrite n° 45253

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois interroge Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les dépenses engendrées par l'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre de l'exercice professionnel des agents publics. En Dordogne, comme dans de nombreux départements ruraux, les agents publics les plus précaires, majoritairement des femmes (métiers de l'animation, de la petite enfance, de santé, etc.) subissent fortement la hausse des prix du carburant. En effet, en journée, ces agents utilisent leurs véhicules personnels pour se rendre sur les différents lieux de travail de leur collectivité. Elle lui demande si, suite à l'annonce du rehaussement du barème fiscal des frais kilométriques, une mesure similaire est prévue concernant le remboursement des frais kilométriques des agents publics utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur exercice professionnel.

Données clés

Auteur: Mme Jacqueline Dubois

Circonscription : Dordogne (4e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45253

Rubrique: Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : <u>Transformation et fonction publiques</u>
Ministère attributaire : <u>Transformation et fonction publiques</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 avril 2022</u>, page 2345 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)